



## Opération Agri Mieux ESCH PLATEAU DE HAYE

# Schéma régional d'actions des Chambres d'Agriculture pour la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau en Lorraine

Fiche bilan 2013



## Contexte et objectifs

L'opération Agri-Mieux « Esch Plateau de Haye » comprend 119 exploitations agricoles pour 17 000 ha de SAU dont 80 % de terres labourables. Les systèmes d'exploitation sont à prédominance grandes cultures avec 50 exploitations spécialisées (pour 7 000 ha de SCOP), et polyculture élevage bovins lait ou viande pour 5 500 UGB (+7 500 ha de SCOP). On note également quelques élevages ovins (7 exploitations). Les terres labourables présentent une forte dominance de cultures d'automne, rotation classique Colza/Blé/Escurgeon. Toutefois les cultures de printemps se sont fortement développées depuis ces dernières années sous l'influence de plusieurs facteurs : enjeu désherbage, dégâts de gel, contractualisation de MAE ...

Le secteur occupe une partie du plateau calcaire de la Haye, caractérisé principalement par un sous-sol fissuré, perméable et des sols superficiels argilo-calcaires, rendant les eaux vulnérables aux excès de nitrates et aux infiltrations de phytosanitaires.

Elle est fortement incluse dans la Zone Vulnérable régie par la Directive Nitrates et fait l'objet du 5<sup>ème</sup> Programme d'action qui s'y rattache. Seule la partie amont du bassin versant de la rivière Esch, située en Woëvre, n'est pas classée Zone vulnérable.

Six captages d'eau potable du secteur ont ou ont eu des teneurs en nitrates élevées qui les ont fait relever d'une action de suivi spécifique, dont l'objectif est d'apporter un appui fort aux agriculteurs exerçant sur ces zones d'alimentation en eau potable de manière à changer les pratiques dans les plus brefs délais.

Les cours d'eau, dont la rivière Esch, parcourant le plateau, nécessitent également une attention particulière et contribuent à l'alimentation directe ou indirecte en eau potable.

Enfin, les eaux de la mine de Saizerais, situées sur le secteur, alimentent en eau potable la ville de Pont à Mousson.

Concernant les phytosanitaires, les analyses notamment en eaux superficielles indiquent parfois des dépassements de la norme de potabilité, en majorité pour des herbicides ou leurs métabolites utilisés en agriculture.

**L'objectif de l'opération Agri-Mieux est la préservation de la qualité de l'eau de la rivière Esch et de la nappe du plateau de calcaire de la Haye.**

## Partenaires et moyens mobilisés

**Moyens humains mobilisés :** 0,68 ETP

**Partenaires techniques :** CRAL- CDA54- ARVALIS- CETIOM- EMC2- CAL - Agence de l'Eau Rhin Meuse- DDT 54

**Partenaires financiers :**



## Descriptif des actions



L'opération a été mise en place à partir de 2000. Les moyens ont dans un premier temps portés sur un objectif de réduction des **nitrates**.

Dans cette optique un certain nombre de moyens agronomiques ont été mis en œuvre :

- Raisonnement de la fertilisation azotée des cultures à l'aide des références régionales (réseau OPAL) sur base de caractérisation des sols et utilisation d'outils de pilotage sur cultures (Réglette colza, outil LOR'N, JUBIL...).
- Valorisation et prise en compte des effluents organiques dans la fertilisation azotée, notamment sur prairies (analyses effluents et herbe).
- Gestion de l'interculture et des sols nus l'hiver, développement des CIPAN.

Les moyens mis en œuvre sur les **phytosanitaires** sont plus récents. Ils ont porté dans un premier temps sur les risques de pollution ponctuelle par la sécurisation des manipulations des phytosanitaires à la ferme et sur les parcelles.

Depuis 2007, en cohérence avec le plan Ecophyto et les objectifs de la DCE, l'action s'est orientée principalement sur la problématique pollution diffuse avec :

- Références sur la réduction adaptée des quantités de phytosanitaires lorsque cela est possible agronomiquement : réseau protection intégrée et surtout développement d'expérimentations sur le désherbage mécanique sur cultures d'hiver (céréales et colza) et de printemps (céréales, tournesol, pois, maïs)
- Bulletins techniques sur les bonnes pratiques de pulvérisation, le travail du sol, les leviers agronomiques (rotation, date de semis, faux semis...) et sur l'utilisation raisonnée des phytosanitaires.
- Observatoires grandes cultures pour réalisation du BSV et calage du conseil au plus prêt du terrain.
- Tours de plaine observatoires et expérimentations, journées techniques
- Réalisation d'un Projet Agro Environnemental sur les captages du Nord Toulinois, avec une contractualisation de 900 ha en MAE « Réduction des phytosanitaires » et un suivi individuel des agriculteurs.

## Indicateurs d'activité



- **Parcelles de références** : celles-ci s'inscrivent dans le schéma régional coordonné par la CRAL et servent de support à l'animation : 35 parcelles d'essais sur le désherbage mécanique ont été suivis de 2007 à 2013
- **Observatoire** avec le suivi hebdomadaire réalisé sur 6 à 8 parcelles du secteur
- **Accompagnement des agriculteurs**
  - 4 à 6 notes techniques envoyées par an
  - 4 à 6 journées techniques
  - suivi individuel des 10 agriculteurs ayant contractualisé des MAE sur 900 ha
- **Promotion de l'opération** : relais presse locale, reportages sur France 3, attribution des Trophées de l'Eau 2012 de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- **Enquête de satisfaction** : 100 % des agriculteurs sont satisfaits des fiches techniques ...

## Et demain, quelles perspectives ?



Les enjeux de préservation de la qualité de l'eau développés au sein de l'opération Agri-Mieux ont été renforcés d'une part par l'objectif DCE d'atteindre des masses d'eau de qualité d'ici à 2015, et pour les phytosanitaires par le plan Ecophyto visant à leur réduction de 50 % d'ici cette date.

**Sur le volet nitrates** : la veille technique et réglementaire doit se poursuivre. Les agriculteurs doivent notamment être accompagnés sur l'évolution de la couverture des sols en Zone Vulnérable : mise en œuvre des CIPAN avant cultures de printemps, tout en réduisant la pression adventice et phytosanitaire (recours aux herbicides notamment).

**Sur le volet phytosanitaires** : la pierre angulaire du dispositif d'actions sur la réduction des phytosanitaires est le dispositif de MAE territorialisées proposé sur les secteurs les plus à risque de la zone d'action. 10 exploitations ont actuellement contractualisé des mesures réduction de phytos ou de retour à l'herbe sur des bassins d'alimentation de captage sur le secteur. Une veille active sur l'évolution des MAE après contrat assortie d'un bilan 2013 des MAET réduction des phytos permettront selon les perspectives proposées de capitaliser les changements de pratiques importants (rotation, désherbage mixte, cultures associées...) et de voir l'opportunité de promouvoir les futures MAE systèmes. En parallèle l'acquisition de références doit se poursuivre avec la continuité des essais « protection intégrée », des observatoires grandes cultures, et essais spécifiques sur le désherbage mixte et les cultures associées.